

①② **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

②① Numéro de dépôt: **80401844.8**

⑤① Int. Cl.³: **B 65 D 88/12**
// B65D90/12

②② Date de dépôt: **22.12.80**

③⑩ Priorité: **03.01.80 FR 8000056**

⑦① Demandeur: **CONTAINERING CORPORATION, 3 Rue de l'Arrivée, F-75749 Paris Cedex 15 (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **08.07.81**
Bulletin 81/27

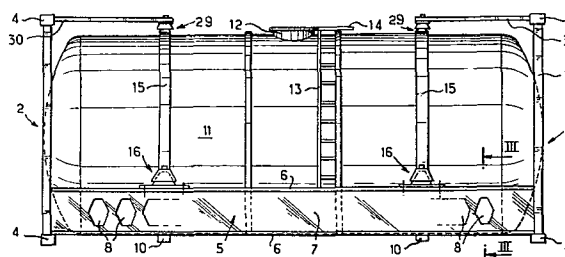
⑦② Inventeur: **Bruas, Michel, 4 Avenue Eiffel, F-92190 Meudon (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Lemoine, Robert et al, Cabinet Malémont 42, Avenue du Président Wilson, F-75116 Paris (FR)**

⑤④ **Conteneur-citerne comprenant une cuve retenue à l'intérieur d'une ossature parallélépipédique.**

⑤⑦ Ce conteneur-citerne comprend une cuve retenue à l'intérieur d'une ossature parallélépipédique, la cuve (11) étant reliée à l'ossature par l'intermédiaire de plots élastiques (16) et (29). Chaque plot comprend un matelas élastique interposé entre un corps mâle et un corps femelle de formes complémentaires, ces deux corps étant emboîtés l'un dans l'autre et solidaires l'un de l'ossature et l'autre de la cuve.



- 1 -

Conteneur-citerne comprenant une cuve retenue à l'intérieur d'une ossature parallélépipédique"

La présente invention concerne un conteneur-citerne comprenant une cuve retenue à l'intérieur d'une ossature parallélépipédique.

Les conteneurs-citernes ont été conçus pour répondre aux exigences des transports modernes. Leur ossature est en effet réalisée de façon à faciliter leur manutention avec les engins habituels de levage ainsi que leur rangement, en piles ou en rangées, dans les entrepôts ou dans les moyens de transport tels que cargos, wagons et camions.

10 Dans les conteneurs-citernes actuels, la citerne repose généralement sur des berceaux prévus sur l'ossature et est appliquée directement contre ceux-ci par des demi-colliers de serrage fixés à l'armature, par exemple par boulonnage. Or avec un tel mode de montage, tous les efforts s'exerçant sur l'ossature pendant la manutention ou le transport du conteneur sont transmis à la
15 citerne qui risque ainsi d'être endommagée à tout instant.

La présente invention se propose de remédier à ces inconvénients et, pour ce faire, elle a pour objet un conteneur-citerne qui se caractérise en ce que la cuve est reliée à l'ossature uniquement par l'intermédiaire de plots élastiques
20 multidirectionnels.

Les différents efforts qui s'exercent sur l'ossature sont maintenant absorbés par les plots élastiques et ne parviennent donc plus jusqu'à la citerne. Les risques pour que celle-ci soit endommagée pendant la manutention du conteneur-
25 citerne se trouvent ainsi éliminés.

Les plots élastiques permettent par ailleurs à la citerne de se dilater plus facilement lors des variations de température. En outre, ils s'opposent à l'apparition des corrosions sous tension ainsi qu'à la formation de ponts thermiques.

5

Avantageusement, chaque plot comprend un matelas élastique interposé entre un corps mâle et un corps femelle de formes complémentaires, ces deux corps étant emboîtés l'un dans l'autre et solidaires l'un de l'ossature et l'autre de la cuve. On conçoit aisément que les plots élastiques, lorsqu'ils ont une structure de ce type, peuvent être réalisés facilement et avec un faible prix de revient.

De préférence, le corps mâle et le corps femelle sont reliés l'un à l'autre par un organe de fixation amovible. On notera ici que la fonction essentielle de cet organe est de constituer une sécurité contre une éventuelle séparation de la cuve et de l'ossature lorsque le conteneur-citerne est soumis à des chocs très violents, par exemple lors d'une chute.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le corps mâle et le corps femelle ont un axe de symétrie commun s'étendant verticalement.

Grâce à cette disposition, la cuve est protégée au mieux contre les différents efforts auxquels l'ossature est soumise pendant les manutentions, ces efforts s'exerçant en général dans toutes les directions, mais surtout horizontalement.

25

Pour faciliter la fabrication et limiter le prix de revient du conteneur, tout en assurant une protection efficace de la cuve, le corps mâle et le corps femelle peuvent avantageusement comporter deux parois latérales verticales se faisant face, deux parois latérales également inclinées l'une vers l'autre, reliant les deux parois verticales, et une paroi horizontale reliant les quatre parois latérales, laquelle est située au niveau du plus petit côté des parois verticales.

Selon une disposition particulière, les parois latérales verticales sont parallèles aux côtés longitudinaux de l'ossature, ce qui permet de limiter l'encombrement des plots élastiques et donc d'adapter dans l'ossature une cuve ayant une capacité légèrement augmentée.

35

De préférence, le conteneur-citerne conforme à l'invention comporte quatre plots élastiques situés sur les côtés longitudinaux de l'ossature et se faisant face deux à deux, les corps mâles des plots situés d'un même côté étant fixés sur une poutre horizontale reliant les extrémités de l'ossature tandis
5 que les corps femelles de ces mêmes plots sont reliés chacun aux côtés latéraux d'un anneau vertical de renfort faisant saillie sur la paroi latérale de la cuve. Il peut en outre avantageusement comporter deux autres plots élastiques dont les corps mâles sont fixés sur les anneaux de renfort de la cuve, à la partie supérieure de ceux-ci, et dont les corps femelles sont reliés
10 chacun par deux bracons horizontaux à une extrémité de l'ossature.

Selon une première variante de réalisation, chaque plot comprend un matelas élastique constitué par deux plaquettes, par exemple en caoutchouc, interposées entre les parois inclinées et/ou horizontales de son corps mâle et de son corps
15 femelle. Cependant, pour parvenir à une meilleure absorption des efforts exercés tant horizontalement que verticalement, chaque plot peut comprendre, selon une seconde variante de réalisation, un matelas élastique, par exemple en caoutchouc, interposé entre les différentes parois de son corps mâle et de son corps femelle.

20

Un mode d'exécution de la présente invention sera décrit ci-après à titre d'exemple en référence aux dessins annexés dans lesquels :

25

La figure 1 est une vue en élévation schématique d'un conteneur-citerne conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue de dessus du conteneur-citerne visible sur la figure 1 ;

30

La figure 3 est une vue en coupe partielle à plus grande échelle effectuée selon la ligne III-III de la figure 1 ;

La figure 4 est une vue en coupe partielle, à échelle encore agrandie, effectuée selon la ligne IV-IV de la figure 3 ;

35

La figure 5 est une vue en coupe selon la ligne V-V de la figure 4 ; et,

La figure 6 est une vue en coupe partielle, à plus grande échelle, effectuée selon la ligne VI-VI de la figure 2.

Comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, le conteneur-citerne comprend
5 tout d'abord une ossature parallélépipédique dont les côtés longitudinaux 1
et transversaux 2 sont délimités par quatre montants verticaux 3 pourvus de
sabots 4 à leurs deux extrémités. Ces sabots, qui sont destinés soit à per-
mettre l'accrochage des moyens de levage des engins de manutention, soit à
coopérer avec les sabots des conteneurs voisins, sont en fait réalisés avec
10 des formes et des dimensions normalisées tout à fait classiques.

A la partie inférieure de chacun de ses côtés longitudinaux 1, l'ossature com-
porte une poutre en I 5 dont les extrémités s'appuient sur les montants 3 cor-
respondants. En se référant en particulier aux figures 1 et 3, on pourra aisé-
15 ment constater que chaque poutre 5 comporte deux ailes horizontales 6 ayant
chacune une face externe plane, ainsi qu'une âme verticale 7 pourvue d'ouver-
tures 8 sur toute sa longueur.

En parties haute et basse de ses côtés transversaux 2, l'ossature comporte
20 également des traverses horizontales 9 reliant les montants correspondants 3.

Deux traverses 10 relient par ailleurs les ailes inférieures des poutres 5 afin
d'augmenter encore la rigidité de l'ossature.

25 Le conteneur-citerne visible sur les figures 1 et 2 comprend, disposée à l'in-
térieur de son ossature, une cuve 11 se présentant sous la forme d'un cylindre
de révolution fermé à chacune de ses extrémités par une paroi terminale bombée
vers l'extérieur. Cette cuve, dont l'axe longitudinal s'étend horizontalement,
comporte de façon classique un trou d'homme 12 centré sur la génératrice supé-
30 rieure de sa paroi latérale et qui est accessible, grâce à une échelle verti-
cale 13 aboutissant à une passerelle horizontale 14. Elle comporte également
une vanne de vidange (non représentée) située sur l'une de ses parois termi-
nales, ainsi que deux anneaux verticaux de renfort 15 faisant saillie sur sa
paroi latérale, à égale distance de ses parois terminales.

35

On notera ici que la cuve 11 pourrait avoir une section transversale non pas
circulaire, mais par exemple elliptique ou ayant une courbure convexe quelcon-
que. De même, ses parois terminales pourraient éventuellement être plates au

lieu d'être bombées.

Conformément à l'invention, la cuve 11 repose sur l'ossature par l'intermédiaire de plots élastiques 16 dont la structure sera décrite ci-après en référence aux figures 3 à 5. Ces plots qui, dans le mode de réalisation représenté sont au nombre de quatre, sont situés sur les côtés longitudinaux 1 de l'ossature et se font face deux à deux. Il va de soi cependant que leur nombre et leur localisation pourraient être différents si les dimensions du conteneur l'exigeaient.

10

Comme on peut le voir sur les figures 3 à 5, chaque plot comporte un matelas élastique 17 interposé entre un corps mâle 18 et un corps femelle 19 de formes complémentaires. Ces deux corps sont emboîtés l'un dans l'autre et, dans l'exemple représenté, ils comportent respectivement deux parois latérales verticales 15 20a, 20b s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal de la cuve, deux parois latérales 21a, 21b également inclinées l'une vers l'autre, et une paroi horizontale 22a, 22b s'appuyant sur les quatre parois latérales, au niveau du plus petit côté des parois verticales.

20 On notera ici que les corps mâle et femelle pourraient en variante avoir une paroi latérale tronconique dont la petite base serait fermée par une paroi horizontale circulaire.

Dans l'exemple représenté sur les dessins, le corps mâle 18 est soudé par sa 25 grande base à une plaque 23 fixée par des boulons 24 sur la face externe de l'aile supérieure 6 de la poutre visible 5. Quant au corps femelle 19, il est relié aux côtés latéraux de l'anneau 15 de renfort par l'intermédiaire de deux flasques parallèles 25 soudés sur ses parois latérales inclinées 21b et de deux autres flasques parallèles 26 soudés sur sa paroi verticale 20b qui est 30 tournée vers l'axe longitudinal de la cuve.

Bien entendu, les corps femelles des quatre plots élastiques ne sont pas impérativement fixés aux côtés latéraux des anneaux 15 de renfort. Après un léger déplacement des corps mâles sur les poutres 5, ils pourraient en effet être 35 fixés en d'autres endroits, éventuellement renforcés, de la paroi latérale de la cuve.

Le matelas élastique 17 que l'on voit particulièrement bien sur les figures 4

et 5 est interposé entre toutes les parois en regard du corps mâle 18 et du corps femelle 19. Dans certains cas, il pourrait toutefois n'être présent qu'entre les parois inclinées 21a et 21b et/ou entre les parois horizontales 22a et 22b de ces deux corps.

5

Dans le mode de réalisation envisagé ici, le matelas 17 est réalisé en caoutchouc, mais rien ne s'oppose à ce qu'il soit constitué d'un matériau différent, pourvu que celui-ci soit suffisamment élastique et capable d'absorber tous les efforts qui seraient exercés sur l'ossature.

10

Pour être complet, on remarquera par ailleurs que le corps mâle et le corps femelle de chacun des quatre plots élastique 16 sont reliés l'un à l'autre par un organe de liaison tel que le boulon 27 dont la tête s'appuie sur la face externe de la paroi horizontale 22b du corps 19 et dont la tige, qui traverse cette paroi ainsi que le matelas 17 et la paroi horizontale 22a du corps 18, est vissée dans un écrou 28 prévu sur la face interne de cette dernière paroi 22a.

Le conteneur-citerne qui vient d'être décrit comprend deux autres plots élastiques 29 axés sur la génératrice supérieure des anneaux de renfort 15 et reliés chacun par deux bracons horizontaux 30 aux sabots supérieurs 4 de deux montants 3 délimitant un côté transversal de l'ossature. Ces deux plots supplémentaires ont une structure similaire à celle des plots 16 et n'ont donc pas à être décrits en détail ici. On notera simplement qu'ils comportent un corps mâle 31 fixé sur l'anneau de renfort correspondant 15, un corps femelle 32 emboîté sur le corps mâle et un matelas élastique 33 interposé entre les parois en regard des corps mâle et femelle. En se référant à la figure 6, on remarquera que la paroi horizontale du corps femelle est solidaire d'une plaque 34 sur laquelle s'appuient les deux bracons 30 et qu'un boulon 35 relie le corps mâle au corps femelle. On remarquera également que les parois verticales des corps mâle et femelle des plots 29 sont parallèles à l'axe longitudinal de la cuve, tout comme le sont celles des corps mâle et femelle des plots 16.

Il convient enfin de remarquer que les plots 16 et 29 ne font pas saillie sur les faces latérales de l'ossature et qu'ils sont ainsi protégés contre d'éventuelles détériorations lors de la manutention du conteneur-citerne.

Les plots élastiques réalisés conformément à la présente invention assurent une protection efficace de la cuve contre les différents efforts qui pourraient s'exercer sur la citerne lors de la manutention ou du transport du conteneur. Ils ont en outre l'avantage de permettre une solidarisation et une
5 séparation simples et rapides de la cuve et de l'ossature. Il suffit en effet de mettre en place les boulons 27 et 35 pour réaliser la première opération et de les enlever pour réaliser la seconde.

Revendications de brevet

1. Conteneur-citerne comprenant une cuve retenue à l'intérieur d'une ossature parallélipédique, caractérisé en ce que la cuve (11) est reliée à l'ossature
5 uniquement par l'intermédiaire de plots élastiques multidirectionnels (16).
2. Conteneur-citerne selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque plot (16) comprend un matelas élastique (17) interposé entre un corps mâle (18) et un corps femelle (19) de formes complémentaires, ces deux corps étant
10 emboîtés l'un dans l'autre et solidaires l'un de l'ossature et l'autre de la cuve.
3. Conteneur-citerne selon la revendication 2, caractérisé en ce que le corps mâle (18) et le corps femelle (19) sont reliés l'un à l'autre par un organe
15 de fixation amovible (27, 28).
4. Conteneur-citerne selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que le corps mâle (18) et le corps femelle (19) ont un axe de symétrie commun s'étendant verticalement.
20
5. Conteneur-citerne selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que le corps mâle (18) et le corps femelle (19) comportent chacun deux parois latérales verticales (20a, resp. 20b) se faisant face, deux parois latérales (21a, resp. 21b) également inclinées l'une vers l'autre et reliant
25 les deux parois verticales, et une paroi horizontale (22a, resp. 22b) reliant les quatre parois latérales, laquelle est située au niveau du plus petit côté des parois verticales.
6. Conteneur-citerne selon la revendication 5, caractérisé en ce que les parois
30 latérales verticales (20a, 20b) sont parallèles aux côtés longitudinaux de l'ossature.
7. Conteneur-citerne selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte quatre plots élastiques (16) situés sur les côtés
35 longitudinaux (1) de l'ossature et se faisant face deux à deux, les corps mâles (18) des plots situés d'un même côté étant fixés sur une poutre horizontale (5) reliant les extrémités de l'ossature tandis que les corps femelles (19) de ces mêmes plots sont reliés chacun aux côtés latéraux d'un anneau ver-

tical de renfort (15) faisant saillie sur la paroi latérale de la cuve.

8. Conteneur-citerne selon l'une quelconque des revendications 2 à 7, caractérisé en ce qu'il comporte deux autres plots élastiques (29) dont les corps mâles (31) sont fixés sur les anneaux de renfort (15) de la cuve, à la partie supérieure de ceux-ci, et dont les corps femelles (32) sont reliés chacun par deux bracons horizontaux (30) à une extrémité de l'ossature.

9. Conteneur-citerne selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que chaque plot (16, 29) comprend un matelas élastique (17) constitué par des plaquettes, par exemple en caoutchouc, interposées entre les parois inclinées et/ou horizontales de son corps mâle (18) et de son corps femelle (19).

10. Conteneur-citerne selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que chaque plot (16, 29) comprend un matelas élastique (17), par exemple en caoutchouc, interposé entre les différentes parois de son corps mâle (18) et de son corps femelle (19).

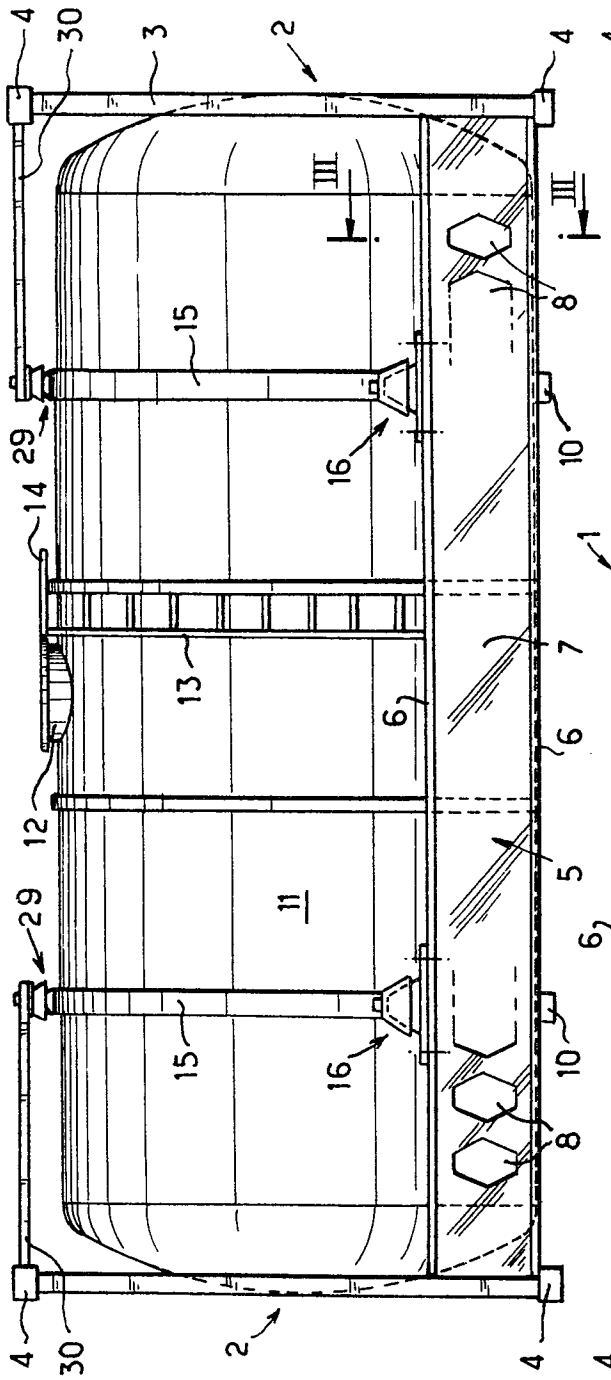


Fig. 1

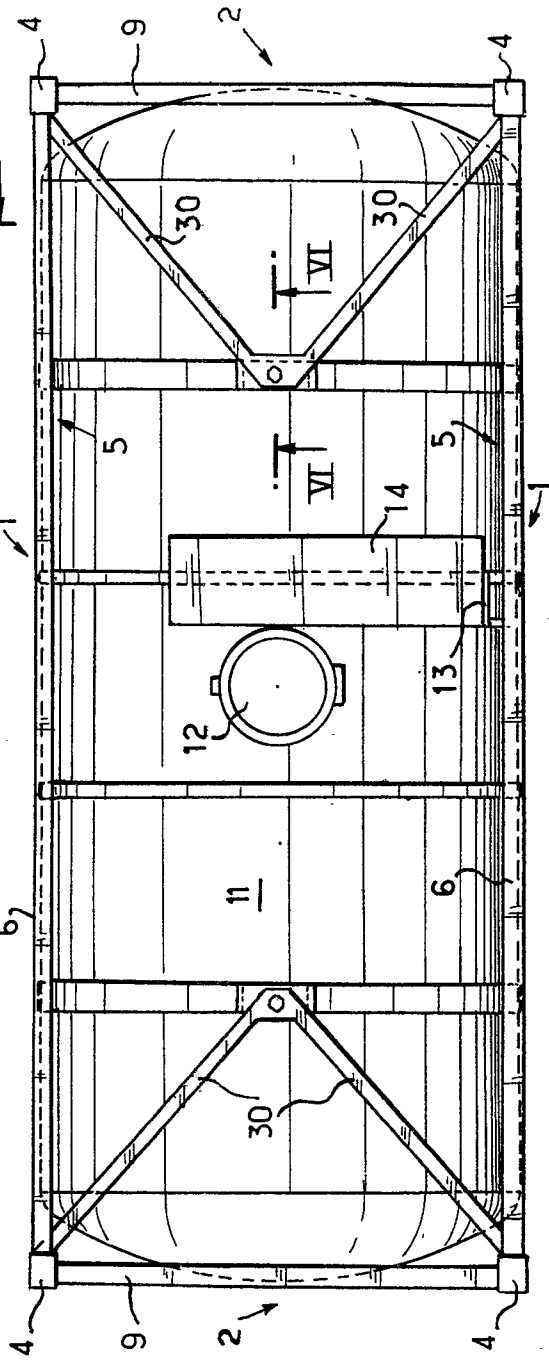
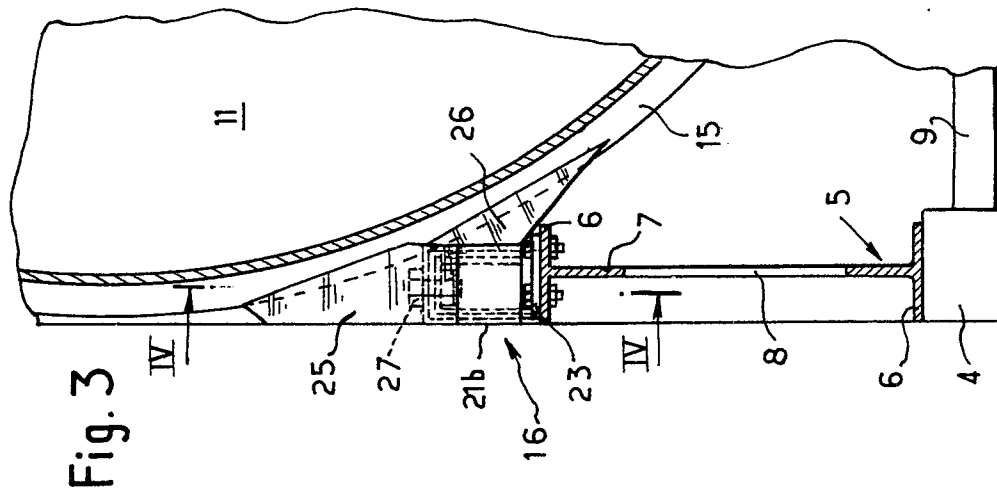
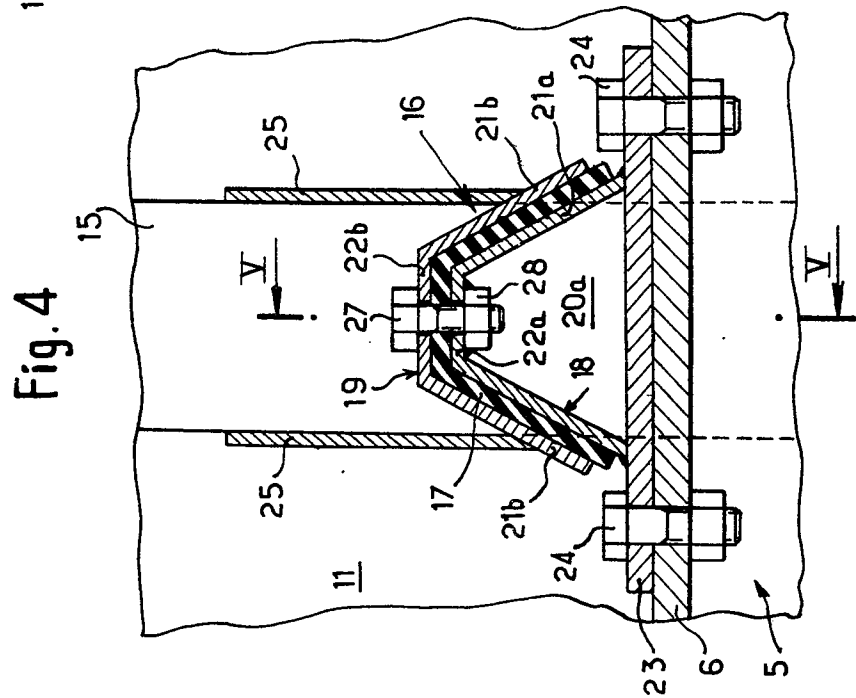
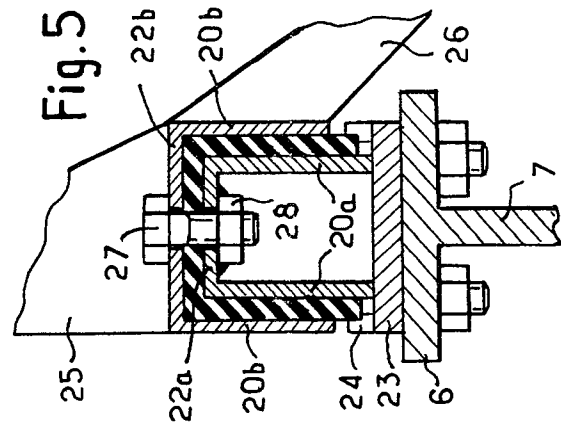
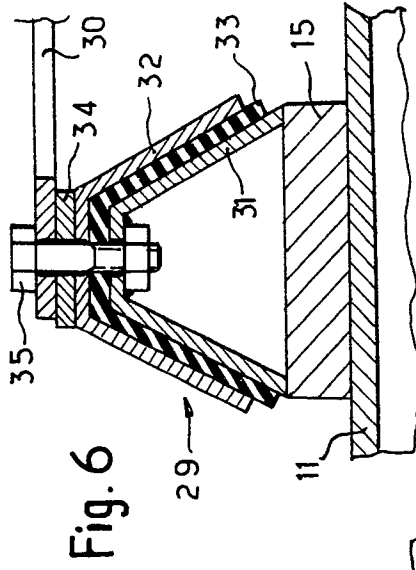


Fig. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
0031775

EP 80 40 1844

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>FR - A - 2 342 913</u> (HUGONNET) * revendications 1 à 3; figures *	1,2	B 65 D 88/12// 90/12
	-- <u>DE - A - 2 433 131</u> (SGF) * page 3, lignes 1 à 11; figures 3,4 *	2,4	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			B 65 D F 16 F
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
☒	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18-02-1981	Examineur BAETENS